

CORONAVIRUS - Plan de continuité CAMAC

Information pour les enquêtes en cours - 17.03.2020

Pour les citoyens qui voudraient faire opposition à un projet déjà mis à l'enquête alors que les bureaux sont fermés et donc que les plans ne peuvent pas être consultés, nous vous conseillons de leur proposer de faire une opposition non motivée afin de respecter le délai et donc de sauvegarder leurs droits. Ces personnes pourront motiver leur opposition ultérieurement lorsque les plans seront consultables ou alors la retirer.

Informations générales - 17.03.2020

Dans ce contexte de pandémie et suite à l'activation du plan de continuité de l'administration cantonale décidée par le Conseil d'Etat, la CAMAC assurera dès le mardi 17 mars 2020 les tâches accessibles en télétravail afin de limiter les contacts humains.

Nous répondrons ainsi aux appels téléphoniques selon les plages horaires habituelles et traiterons les messages électroniques parvenant sur la boîte [info.camac\(at\)vd.ch](mailto:info.camac@vd.ch). En conséquence nous vous invitons à nous transmettre les documents à votre disposition par voie électronique. De même, nous produirons les synthèses pour lesquelles nous n'avons pas besoin du dossier physique et vous les transmettrons via la plateforme ACTIS.

En raison de la fermeture des guichets des administrations cantonales et communales annoncée par l'arrêté du Conseil d'Etat relatif aux mesures de protection de la population COVID-19, les publications des avis d'enquête dans la Feuille des avis officiels sont suspendues (dès la FAO du vendredi 20 mars 2020). Il n'y a actuellement pas de suspension officielle pour les enquêtes en cours. Nous vous informerons dès que nous aurons des informations complémentaires.

Nous espérons que cette situation soit de courte durée et vous remercions de votre compréhension.

Avec nos meilleurs messages,

La CAMAC